

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Famille Femme Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

### **Arrêté du 18 juillet 2008 portant nomination au Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale**

NOR : MTSK0880849A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La secrétaire d'Etat chargée de la solidarité auprès du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le décret n° 2002-776 du 2 mai 2002 relatif au Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article 1<sup>er</sup> (1°) du décret n° 2002-776 du 2 mai 2002 susvisé, le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale comprend :

a) Au titre des représentants des associations, unions, fédérations ou confédérations représentatives dans le domaine du conseil familial, de la planification ou de l'éducation familiale, de l'information des couples et de l'information sexuelle :

Mme Baruch (Florence), Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) ;

Mme Cacheux (Martine), Fédération nationale couples et familles (FNCF) ;

Mme Cordin (Annette), Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC) ;

Mme Denis (Agnès), Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux (ANCCEF) ;

Mme Deroche (Michèle), Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) ;

M. Devillaire (Hugues), Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (FNAPE) ;

M. Fictor (Yves), Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (ANDASS) ;

Mme Freundlich (Hélène), Sida Info Service ;

Mme Guilberteau (Annie), Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) ;

Mme Jodry (Claire), Fédération nationale des écoles de parents et des éducateurs (FNEPE) ;

Mme Laurant (Françoise), Mouvement français pour le planning familial (MFPPF) ;

Mme Le Neve (Geneviève), Fédération nationale des associations des familles rurales (FNAFR) ;

M. Magnier (Jean-Claude), Association des centres de régulation des naissances de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (ACRN-AP) ;

Mme Mary (Mouna), comité d'entente des associations de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés (CEPH-UNAPEI) ;

Mme Masure (Brigitte), confédération syndicale des familles (CSF) ;

Mme Metayer (Karine), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOSS) ;

Mme Morvan (Françoise), Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) ;

M. Nottin (Philippe), Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEPP) ;

Mme Pascau (Maryse), Association française des centres de consultation conjugale (AFCCC) ;

Mme Pelle-Printanier (Marie-Odile), Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ;

Mme Quantinet (Danielle), Union nationale des associations familiales (UNAF) ;

Mme Salin (Sylvie), CLER – Amour et famille ;

M. Vaur (Philippe), Fédération nationale familles de France (FNFF) ;  
Mme Walter (Barbara), Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (COFRADE).  
b) Au titre des organisations syndicales de salariés et d'employeurs visées dans le décret précité :  
Mme Carroll (Muriel), pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;  
Mme Chartier (Valérie), pour Force ouvrière (FO) ;  
Mme Couvert (Carole), pour la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC) ;  
Mme Vaillant (Corinne), pour la Fédération de l'union nationale des syndicats autonomes (UNSA éducation) ;  
Mme Hirschmuller (Catherine), pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;  
Mme Pesquet (Elisabeth), pour la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;  
Mme Rogez (Cécile), pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;  
Mme Souffrin (Anne), pour la Confédération générale du travail (CGT).  
c) Pour le Conseil permanent de la jeunesse ;  
Mme Cabassut (Stéphanie),  
et, pour l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :  
Mme Bernard (Myriam).

#### Article 2

En application de l'article 2 du décret susvisé, le Conseil supérieur de l'information sexuelle et de l'éducation familiale comprend, en outre, les personnalités qualifiées suivantes :

Mme Andro (Armelle) ;  
Mme Aubeny (Elisabeth) ;  
Mme Boni (Carla) ;  
Mme Dhooge (Dominique) ;  
Mme Frau-Meigs (Divina) ;  
Mme Habchi (Sihem) ;  
M. Huerre (Patrice) ;  
Mme Piet (Emmanuelle) ;  
Mme Surduts (Maya) ;  
M. Ugidos (Antonio) ;  
Mme Versini (Dominique).

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 2008.

*La secrétaire d'Etat chargée de la solidarité,*  
V. LÉTARD